

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 mars 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MACQUARRIE—OBSERVATION DU «GLOBE AND MAIL» SUR LE VOTE DES DÉPUTÉS

M. Health Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, selon une vieille tradition, le bon usage parlementaire interdit de critiquer le vote des députés.

En conséquence, j'aimerais poser la question de privilège à propos de l'observation que voici, publiée dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui:

Des députés libéraux ont accueilli par des huées le vote de M. Macquarrie, qui, rouge de confusion, s'est rassis en toute hâte.

De crainte qu'on en conclue que j'ai voté de façon étourdie, je prétends—en toute modestie, car l'athlétisme n'est pas mon fort—m'être levé pour voter avec autant sinon plus de rapidité que pour reprendre mon siège.

Gratifié depuis 46 ans du teint coloré d'un chérubin, je puis donc affirmer que ma carnation d'hier n'a rien eu à voir avec l'appui momentané que j'ai accordé au Nouveau parti démocratique. De plus, monsieur l'Orateur, même si je me suis souvent trouvé dans des situations embarrassantes, le manque de confiance que j'ai manifesté à l'égard du gouvernement actuel ne m'a pas placé dans l'une d'elles. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: Je dirais au député qu'à première vue (*Calembour intraduisible sur les mots at first blush*) sa question de privilège n'est pas motivée. (*Exclamations*)

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

EXIGENCE D'UN PERMIS EN VUE DE L'EXPORTATION DES PEaux ET DES CUIRS

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je désire informer la Chambre qu'en vertu de la loi sur les licences d'exportation et d'importation, la licence générale d'exportation EX-2 sera modifiée à compter de demain, 24 mars; on a rayé de l'annexe à la licence les grandes et petites peaux, le cuir et les articles en cuir, ce qui a pour effet de rendre obligatoires des licences particulières d'exportation pour tels

produits d'origine étrangère exportés du Canada à toute destination sauf les États-Unis.

Le 7 mars, le département américain du Commerce annonçait que les expéditions de peaux de bestiaux, de peaux de veau et d'agneau et de cuirs bovins destinés à toute région du monde sauf le Canada exigeraient une licence certifiée d'exportation. Le 11 mars, le même département annonçait qu'on avait établi des contingents d'exportation pour les peaux de bestiaux, les peaux de veau et d'agneau et les cuirs bovins afin que les provisions fussent aux besoins intérieurs. Comme le Canada était exempté de cette restriction, aucun contingent n'a été établi pour les exportations vers notre pays. Cependant, les exportateurs américains doivent certifier que les marchandises expédiées au Canada seront utilisées dans notre pays.

• (2.40 p.m.)

Dans son commerce avec les États-Unis, le Canada est un importateur net de peaux de bestiaux. Nos tanneries comptent beaucoup sur les peaux d'origine américaine, surtout au cours des mois d'hiver lorsque les provisions de peaux canadiennes convenables sont à leur plus bas niveau. Il importe à cette industrie canadienne d'avoir libre accès aux provisions de peaux de bestiaux des États-Unis et du Canada. La mesure qu'on vient de prendre pour imposer les licences particulières d'exportation permettra au gouvernement de restreindre la diversion éventuelle des produits américains passant au Canada vers des destinations étrangères et a pour but de conserver au Canada son accès aux provisions américaines.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DÉPÔT DU RAPPORT INTITULÉ «INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS AU CANADA—PERSPECTIVES DE 1966»

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de déposer le rapport intitulé «Investissements privés et publics au Canada—Perspectives de 1966», en anglais et en français.

Ce rapport indique que les immobilisations au Canada devraient atteindre 14.5 milliards de dollars cette année. Si ce programme se réalise, il dépassera de près de 14 p. 100 les débours de 1965. Cette forte augmentation des immobilisations prévues pour 1966 fait suite à des hausses de 17 p. 100 pour chacune des deux années précédentes.